



ARRÊTÉ N°2-20260108-VOIRIE

Portant interdiction temporaire d'accès au chemin communal « chemin de fer »

suite à la chute d'arbres consécutive à la tempête Goretti

Le Maire de la commune de CROISY SUR ANDELLE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu les intempéries survenues dans la nuit du 7 au 8 janvier 2026 ayant entraîné la chute d'arbres et de branches sur le chemin communal dénommé « chemin de fer » ;

Considérant que la chute d'arbres et de branches sur ledit chemin présente un danger grave et immédiat pour la sécurité des usagers ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité publique ;

ARRÊTE :

Article 1 : Interdiction d'accès : l'accès et la circulation de toute personne, à pied, à vélo, à cheval ou en véhicule motorisé, sont strictement interdits sur le chemin communal dénommé « chemin de fer » en raison de la présence d'arbres tombés et/ou menaçant de chuter suite à la tempête Goretti.

Article 2 – Durée de l'interdiction : la présente interdiction est applicable à compter du 8 janvier 2026 et ce jusqu'à nouvel ordre, constaté après intervention des services compétents et/ou des entreprises mandatées pour le débroulage et la mise en sécurité du site.

Article 4 – Sanctions : toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Exécution : Madame Le Maire et toute autorité compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 – Publicité : le présent arrêté sera affiché en mairie et aux abords du chemin concerné. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 – : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GOURNAY EN BRAY

M. le Chef du Centre de Secours de PERRIERS SUR ANDELLE

M. le chef du centre de Secours de La FEUILLIE

Fait le 08/01/2026

Le Maire



Karine BUQUET